

Direction Générale Ressources
Direction Appui et Pilotage
Service des Opérations Foncières Sud

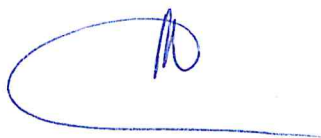
TABLEAU DE TERRAINS A OCCUPER

Sur le territoire de la Commune de BALLERSDORF
RD 419 – Déviation de BALLERSDORF
Occupation temporaire

Dressé par le Chef du Service des Opérations foncières Sud

A COLMAR, le 22 avril 2021

Joëlle FREYBOURGER



Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la
Collectivité européenne d'Alsace à l'adresse suivante :

RD 419 - Déviation de BALLERSDORF - Occupation temporaire

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage				Indemnités pour perte de récoltes au cours (en are)				TOTAL DES INDEMNITES					
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des exploitants	surface à indemniser en ares		durée	Mais fourrager	Trouble de jouissance	Indemnités en € pour 2020	Indemnités en € pour moitié en 2021
1	2	3	4	5	6	7	8		28,18 €	5,80 €	11	12	13
						COMMUNE DE BALLERSDORF			9	10			
1	ZA	37	54,26	terre	Breite Matten	Gérard SCHINDLER	3,42	1 an	96,37 €	19,84 €	116,21 €	58,11 €	174,32 €
2	ZA	37	54,26	terre	Breite Matten		11,43	1 an	322,10 €	66,29 €	388,39 €	194,20 €	582,59 €
TOTAL GENERAL							14,85		418,47 €	86,13 €	504,60 €	252,30 €	756,91 €